

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les travaux devant le 6 rue Cazabena Forges-les-Eaux du 15 septembre 2023 au 30 octobre 2023.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

ARRETE :

N°2023-175

Objet : Mise en place d'un échafaudage avec création d'une zone de sécurité
6 rue Cazaben

Du 15 septembre 2023 au
30 octobre 2023

Article I :

- La pose d'un échafaudage (réfection joints de briques) de 10 ml de longueur et 1 ml de largeur sur le trottoir le long du 12 rue de Neufchâtel est autorisée du 15 septembre 2023 au 30 octobre 2023.

Article II :

Le stationnement sera interdit devant le 6 rue Cazaben à Forges-les-Eaux.
Une déviation sécurisée des piétons sera mise en place afin de contourner la zone occupée sur trottoirs.

Article III :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.
L'entreprise Marciano, 3 rue Messent, 76220 NEUF MARCHE prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article IV :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 1^{er} septembre 2023

Le Maire
Christine LESJEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **15 SEP. 2023**